



Bienvenue à la Maison d'Accueil Spécialisée Les Hélianthès

La MAS Les Hélianthès

Route de la Bassée
62880 VENDIN-LE-VEIL

Tél. : 03 21 79 53 60

masleshelianthes.ug-hdf

@ugecam.assurance-maladie.fr

<https://www.groupe-ugecam.fr/mas-les-helianthes>

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) se situe sur un terrain arboré, d'une superficie de 1,5 hectare, sur le territoire de la commune de Vendin-le-Veil, à proximité immédiate de la ville de Lens, de son hôpital et du centre commercial de Vendin le Vieil. L'établissement est facilement accessible via un réseau routier et autoroutier bien organisé.

* Par le train : gare de Lens. Le transfert jusqu'à l'établissement s'organise en taxi ou en Bus (*fiches horaires disponibles à l'accueil du service*)

* En voiture : par l'Autoroute A 21, sortie « Lens Nord ».

Elle accueille en hébergement permanent des adultes handicapés nécessitant le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante et une surveillance médicale ainsi que des soins constants.

Vos interlocuteurs

Directeur : Mr Geoffrey PHILIPPO

Directrice Adjointe Technique :

Mme Muriel DEHOEST

Votre admission

Dans la limite des places disponibles, la structure reçoit toute personne, sans autre discrimination que le respect des capacités et orientations de prise en charge, définies dans son projet institutionnel.

Votre chambre

L'établissement dispose de 72 chambres individuelles. Vous avez la possibilité d'aménager et de personnaliser votre chambre sous réserve du respect des règles de sécurité et d'hygiène en accord avec la direction (*cf. règlement de fonctionnement*).

Vos soins

La Maison d'Accueil Spécialisée Les Hélianthès est un lieu de vie proposant :

- Des aides à la vie courante : lever, repas, toilettes, soins...

- Un suivi médical et des prises en charge de rééducation

Diverses activités structurées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la MAS :

- activités physiques et motrices adaptées : parcours moteurs, sport adapté...

- Activités sensorielles : esthétique, massage, stimulation, détente...

- Activités cognitives : expression, activités manuelles et culturelles...

A travers ces prestations, l'un des objectifs des professionnels est de reconnaître et faire reconnaître les personnes.s accompagnée.s en tant que citoyens acteurs de leurs projets, avec une identité propre, tant au sein de l'institution que dans le tissu social et familial.

Règlement de fonctionnement

Tous les personnes accompagnées sont tenues de respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement (CASF). Il vous est remis lors de l'admission.

Dépôt d'objets de valeur

Nous vous conseillons de conserver de l'argent ou des objets de valeur dans votre chambre. Un coffre-fort est disponible dans l'établissement. Renseignements à l'accueil.

Cultes

Les habitudes religieuses et culturelles de chacun sont respectées si le principe de laïcité de l'établissement est préservé et que les pratiques ne nuisent pas à son fonctionnement ordinaire.

Accueil temporaire

L'article D312-10-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles limite la durée de cet accueil à un maximum de 90 jours sur une période de 12 mois.

Il peut se dérouler en une seule fois ou en plusieurs séquences. La participation financière des personnes accueillies ne peut excéder le forfait journalier.

La planification des séjours est faite selon les modalités inscrites au règlement de fonctionnement





Vos visites

Vos parents, vos amis sont les bienvenus. Leur présence à vos côtés est importante. Afin de faciliter l'organisation de votre accompagnement, il leur est demandé de :

- ❑ Systématiquement se présenter à l'accueil lors de leur visite,
- ❑ Quitter la chambre lors des soins ou des visites médicales,
- ❑ Ne pas apporter de boissons alcoolisées, médicaments ou alimentation (*sans avis d'un membre de la direction*),
- ❑ Ne pas fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux,
- ❑ Respecter les horaires de visite de 10h30 à 11h30 et de 14h30 à 18h00.

Les visites peuvent être limitées ou interdites par décision médicale.

Les représentants légaux et/ou les familles peuvent rencontrer les différents professionnels intervenant auprès des résidents lors des visites ou sur rendez-vous.

Accès à l'établissement

Un fléchage a été mis en place, afin de faciliter l'accès à l'établissement. L'accès par taxi, ambulance, VSL, se fait par des voies bitumées. Le stationnement des véhicules se fait dans l'enceinte de l'établissement sur les parkings prévus à cet effet. Les véhicules doivent être soigneusement fermés à clé. L'établissement n'est pas responsable en cas de détérioration ou de vol.

Les déplacements

Tous les déplacements à l'extérieur de l'établissement, effectués dans le cadre des activités éducatives ou consultations médicales sont à la charge de l'établissement. Les transports relatifs aux retours en famille sont à la charge du résident.

Vos repas

La MAS Les Hélianthes en mutualisation avec les moyens du Centre de Soins Antoine de Saint-Exupéry (CASE) offre une restauration soignée et variée, préparée sur place par les cuisiniers. Les régimes spécifiques sont établis sur prescription médicale.

Les menus sont équilibrés et choisis par la diététicienne de la cuisine centrale du CASE.

Les régimes alimentaires des résidents (*prescrits médicalement ou confessionnels*) ainsi que les textures prescrites sont strictement appliqués par les professionnels. Les représentants légaux et/ou les familles sont informés afin de pouvoir respecter les prescriptions.

Les habitudes alimentaires de chaque personne, les précautions à prendre pour qu'elle s'alimente, pour lui permettre une bonne alimentation sont connues et respectées des professionnels. Le midi, certains résidents ont la possibilité de prendre leur repas au restaurant du personnel. Les petits déjeuners et dîners sont pris dans le service.

Les familles souhaitant prendre leur repas au self devront prévenir le cadre du service une semaine à l'avance. Les repas des visiteurs sont immédiatement payables par chèque à l'ordre de la MAS Les Hélianthes, au tarif fixé par la direction.

L'entretien du linge

L'établissement assure le traitement du linge plat (*draps, serviettes...*) en mutualisation avec les moyens du CASE. Le linge personnel devra être fourni en quantité suffisante, adapté et renouvelé dans le temps. Il devra être identifié au nom et prénom du résident.

Sous réserve d'acceptation de la direction, le linge personnel des résidents, dûment identifié par vos soins, pourra être pris en charge par l'établissement (*cf règlement de fonctionnement*). Dans ce cadre la responsabilité de celui-ci ne saurait être engagée en cas de détérioration ou de perte.

Coiffeur / pédicure

Des sorties chez le coiffeur sont organisées par vos référents en accord avec votre famille ou responsable légal. Si vous n'êtes pas en capacité de vous déplacer chez un coiffeur en ville, un rendez-vous peut-être organisé au sein de l'établissement avec un coiffeur à domicile. Des rendez-vous réguliers avec un pédicure peuvent être organisés au sein de l'établissement.

Dépenses personnelles

Afin de couvrir vos dépenses qui ne peuvent être prises en charge par le budget de l'établissement (*ex : certains loisirs, besoins personnels, coiffeurs...*) il vous est demandé de disposer toujours d'un minimum d'argent personnel. Vous serez accompagné dans la gestion de cet argent par vos référents, le suivi de gestion étant assuré par le service comptable de l'établissement. Dans ce dernier cas, l'établissement rendra compte des dépenses effectuées sur demande du représentant légal. L'établissement demande en particulier à votre famille ou à votre représentant légal de veiller à satisfaire régulièrement à vos besoins.

Téléphone

L'utilisation du téléphone portable est possible dans les espaces privés. Si vous ne disposez pas d'un téléphone portable, vous pouvez vous rapprocher de l'éducateur spécialisé ou du cadre du service pour passer un appel. Un téléphone vous sera mis à disposition.

Télévision

Chaque service dispose de 2 salles télévisions (*salle détente et salle de restauration*). Ce sont des espaces collectifs, les programmes sont choisis en fonction des centres d'intérêt du plus grand nombre. Vous pouvez si vous le souhaitez installer dans votre chambre vos propres appareils de radio, de télévision, de téléphone portable ou de tout autre système de communication dans le respect des autres résidents.